

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 29 septembre 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de base modificatif par devant Maître Meyers entre la Ville et le Fonds du Logement

Acte de base modificatif par devant Me Meyers par lequel le Fonds du Logement et la Ville, copropriétaires dans la Résidence sise 150, Boulevard J-F Kennedy (Maison des Citoyens), décident de modifier l'assiette de la copropriété et de soustraire à la copropriété et au régime de la copropriété selon la loi du 16 mai 1975 et de la loi du 22 avril 1985, portant statut de la copropriété des immeubles bâtis et de celles du règlement grand-ducal du 13 juin 1975 pris en exécution de ladite loi du 16 mai 1975, la parcelle numéro 1326/19418, de sorte que l'assiette foncière de la copropriété est désormais formée par la seule parcelle 1326/19419.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur